



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 16 février 2021 à 14 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Renée Amyot, Cédric Tessier, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint par interim, André Turgeon, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière, M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, M^e Séléna Beaumont-Demers, assistante-greffière, ainsi que Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Isabelle Cloutier, Geneviève D'Amours, Denis Doucet, Lucie Gagnon, Laurence Gillot, Sophie Godbout, Nathalie Joannette, François Léveillé, Catherine Marchand, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, Sylvain Nadeau, M^e Marlène Painchaud, Marc Phaneuf, Sébastien Philippe, Isabelle Sabourin, Mario St-Pierre et Frédéric Vandal.

CAUP20210216-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

14 h 30 – Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 février 2021

4.2 **Projet numéro 123085** - Résolution finale - PPCMOI - Construire un bâtiment résidentiel de 12 logements - 108, rue Bédard - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Louise Boudrias

Madame la conseillère Louise Boudrias demande le retrait de l'item. Elle mentionne que ce projet ne fait pas l'unanimité auprès des citoyens. Plus de 75 citoyens se sont mobilisés pour manifester contre ce projet. Elle a discuté avec le promoteur pour retirer le projet de l'ordre du jour.

Le vote n'est pas demandé et l'item 4.2 est retiré.

5.1 **Projet numéro 122958** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 833-1-2020 relatif à un programme d'aide financière aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art ayant occupé un atelier d'artistes sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'actualiser certaines dispositions

Madame la conseillère Isabelle N. Miron indique qu'en trois ans, le programme a soutenu 25 artistes professionnels pour une somme d'un peu moins de 34 000 \$.

5.2 **Projet numéro 123264** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc indique que la réalisation de ce projet est importante et permettra de soutenir les restaurateurs de la région.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique que les camions de rue offrent une opportunité d'affaires aux restaurateurs du centre-ville en contexte de pandémie. Plusieurs emplacements seront proposés par les Associations de commerçants et seront entérinés annuellement par le comité exécutif.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse indique qu'il a un potentiel conflit d'intérêts.

5.3 Projet numéro 122944 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 886-2021 décrétant un programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Gatineau

Madame la conseillère Miron précise qu'aucun projet n'a été choisi actuellement et que c'est au mois de mars que le programme sera lancé. Tous les promoteurs voulant s'en prévaloir pourront alors le faire.

Madame la conseillère Audrey Bureau indique son potentiel conflit d'intérêts. Elle indique qu'il y a plusieurs fautes d'orthographe et de sémantique dans le projet de règlement.

6.5 Projet numéro 123282 --> CES - Règlement numéro 864-1-2021 modifiant le Règlement numéro 864-2020 concernant la division du territoire de la ville de Gatineau en 19 districts électoraux dans le but de nommer le district électoral numéro 5

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin va demander le vote sur cet item au conseil. Il précise qu'il n'est pas contre le nom du district, mais qu'il est contre le processus. Il propose que les membres du conseil votent contre cet item, et il proposera au prochain conseil une résolution afin que soit considérée l'opinion des citoyens du district concerné, permettant un choix démocratique. Il souhaite que des suggestions soient faites par le Comité de toponymie et qu'ensuite, les citoyens soient consultés et que la consultation devienne un événement rassembleur.

Madame la conseillère Myriam Nadeau déplore les discussions puisque les Premières Nations font partie de la communauté. Elle indique que ça va au-delà du secteur concerné.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique qu'elle partage l'avis de sa collègue, madame Nadeau. L'association des résidents du Plateau a indiqué être en faveur du nom proposé. Il faut revoir nos manières de faire, et il faut distinguer les principes d'égalité et d'équité.

Monsieur le conseiller Mike Duggan appuie le nouveau nom du district Mitigomijokan.

Madame la conseillère Renée Amyot appuie le nom et le processus de consultation mis en place puisqu'il devait se faire avec les premiers concernés, soit les Premières Nations du territoire.

Monsieur le conseiller Marc Carrière appuie la proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Monsieur le président Daniel Champagne apporte des précisions quant à la procédure. Il indique qu'il ne s'agit pas d'un amendement, mais qu'afin de donner suite aux propositions de monsieur Blondin, il faudrait rejeter l'adoption de l'item et revenir avec une proposition quant au processus de la consultation.

Madame la conseillère Louise Boudrias indique que la problématique vient du processus qui a été mis en place. Elle indique que le nom est un beau geste d'ouverture, mais elle aurait souhaité que les citoyens soient consultés aussi, et souhaite que le processus soit amélioré.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est d'accord avec le nom proposé, et il croit qu'il aurait été sage d'impliquer les citoyens du quartier.

Madame la conseillère Audrey Bureau est en désaccord avec le processus. Elle croit qu'il aurait été approprié d'inclure dans la consultation, l'ensemble des citoyens, et en particulier ceux du district 5. Elle croit toutefois que les valeurs de réconciliation sont plus importantes que le désaccord quant au processus. Elle souhaite que le processus, s'il se reproduit, soit modifié. Elle mentionne également que madame Constance Provost a vécu dans le district 5, et s'engage à accompagner la famille, si elle le souhaite, à rendre hommage à cette dernière.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron indique que le conseil avait mandaté le Comité de toponymie à suggérer des toponymes de femmes et d'autochtones. Madame la conseillère Myriam Nadeau confirme le tout.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin reprend la parole afin de préciser qu'il n'est pas contre le nom autochtone, mais contre la procédure. Il souhaite qu'à l'avenir, les citoyens soient consultés.

9.1 **Projet numéro 123142** - Demande à la CPTAQ - Utiliser un lot vacant à des fins autres que l'agriculture - Chemin de la Montagne (lot 4 577 476) – District électoral de Lucerne – Gilles Chagnon (recommandation défavorable du SUDD et du CCA)

Madame la conseillère Audrey Bureau indique que des informations supplémentaires ont été communiquées au Comité consultatif agricole et que le terrain aurait fait l'objet de remblai, et elle fait part de sa préoccupation quant à cet élément. Un suivi est actuellement en cours.

9.5 **Projet numéro 123209** - Nomination d'un membre citoyen à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité

Madame la conseillère Audrey Bureau demande de retirer cet item afin de présenter la candidature citoyenne à une autre Commission.

9.6 **Projet numéro 123156 --> CES** - Participation de la Ville de Gatineau au programme Rénovation Québec 2021-2022

Madame la conseillère Audrey Bureau indique un potentiel conflit d'intérêts.

11.1 **Projet numéro 122887 --> CES** – Fonds vert 2021 – Soutien financier aux projets

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique qu'il s'agit d'une belle liste de projets. **Il demande à l'administration d'obtenir un compte-rendu du fond vert, quant aux solde et projets.** Madame Chantal Marcotte répond qu'un courriel sera envoyé à l'ensemble des membres du conseil.

Madame la conseillère Audrey Bureau indique qu'il s'agit de la 2^e année où elle siège à titre de membre du comité de sélection du fond vert, et veut signaler aux membres du conseil municipal, qu'il y a des irritants d'année en année et propose une révision de certains critères.

12.2 **Projet numéro 123171 --> CES** – Acquisition par expropriation des lots 1 287 763, 1 287 764, 1 287 825, 1 287 828 et 1 287 830 du cadastre du Québec – District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

Madame la greffière indique qu'un numéro de lot était absent du titre de la résolution, à savoir le lot 1 287 762 du cadastre du Québec.

Monsieur le maire veut donner de l'information supplémentaire sur cet item. Il indique que l'éthique et l'intégrité sont importantes pour son équipe et pour lui-même. Il précise qu'une résidence sur six appartient au Groupe Aboutanos. Depuis plusieurs années, il est question d'agrandir l'emprise de la STO, et il y a des problèmes de voisinage avec le Gîte Ami.

Les citoyens ont interpellé le maire et son équipe cet été, et il y a eu plusieurs discussions puisqu'ils souhaitaient vendre. Au cours de l'été, le cabinet a eu des discussions avec monsieur Aboutanos qui souhaitait se porter acquéreur. Il y a un enjeu d'apparence, mais sur le fond, ça reste encadré, il n'y a pas d'objectif d'enrichir qui que ce soit. Il a interpellé la Commission municipale avec l'ensemble des faits, et la conclusion est que même si des informations ont probablement circulé, l'intérêt de la Ville et des citoyens a été mis de l'avant. Il n'y a pas d'infraction au code d'éthique et l'avis rédigé par la Commission municipale sera acheminé aux membres du conseil.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne que plusieurs citoyens ont demandé pourquoi l'achat de ces terrains doit être fait.

Madame Catherine Marchand indique que la voie réservée à la STO se termine plus à l'est et que les autobus sont en conséquence pris dans la circulation en fin de journée. C'est pourquoi ce projet est devenu prioritaire pour la STO. Il y a plusieurs années, la Ville avait identifié ce tronçon pour aménager une voie cyclable plus sécuritaire. Madame Lucie Gagnon ajoute que malgré des négociations, il a été impossible d'obtenir une entente de gré à gré pour le prix.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande combien de ces familles ont refusé de vendre et veut comprendre les montants proposés. Il exprime sa dissidence.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique que les six citoyens rencontrés ont exprimé leur envie de vendre leur propriété. L'expropriation est requise puisqu'il n'y a pas d'entente sur la valeur des immeubles.

29.3 **Projet numéro 123162** – Citation comme un immeuble patrimonial du cimetière Bellevue situé au 1030, chemin d'Aylmer – Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Mike Duggan au conseil municipal du 8 décembre 2020

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique que le comité exécutif s'est réuni avec madame la conseillère Audrey Bureau et monsieur le conseiller Mike Duggan dans le cadre de discussions sur les items précédents. Il indique que l'ensemble des besoins des citoyens doit être considéré dans l'ensemble des comités.

Un amendement est proposé à l'item 29.3. Monsieur Tessier précise qu'une analyse préliminaire a été réalisée par le Service de l'urbanisme et du développement durable selon laquelle il est justifié d'entreprendre une citation d'immeuble patrimonial. Il demande un amendement à la résolution afin que ce conseil donne le mandat d'entreprendre le processus menant à l'adoption par le conseil municipal, d'un règlement de citation afin de citer en tant qu'immeuble patrimonial, le cimetière Bellevue.

Monsieur le conseiller Mike Duggan remercie monsieur Cédric Tessier de son travail dans ce dossier.

Monsieur le président Daniel Champagne indique que les résolutions suite aux avis de proposition devraient être placées dans les sections appropriées et non dans la section 29.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 45.